

REGLEMENT

Article 1 : Le 26^{ème} Grand Prix de Marche de la Voie de la Liberté, est organisé par le Comité de la Voie Sacrée & de la Voie de la Liberté, avec l'aide technique de l' A.S.M BAR-LE-DUC le 8 Mai 2007. Il sera support du championnat de Lorraine et Meuse du 50 Km. Elle pourra être support pour d'autres ligues.

Article 2 : Les Marcheurs auront à parcourir une distance de 50 Km entre SAINTE-MENEHOULD & VERDUN, en empruntant la nationale 3 + 3 tours dans Ste-Menehould au départ, **9h30** soit 4,425 Km. Une épreuve réservée aux autres marcheurs licenciés ou non & débutants prendra le départ de DOMBASLE-EN-ARGONNE à **12h15**, 20,00 Km pour arriver à VERDUN derrière la Mairie comme d'habitude.

Article 3 : Les concurrents ne seront pas arrêtés mais ceux qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée avant 16h00 ne seront pas classés. Arrêt et classement à 15h45 à la barrière de Verdun.

Article 4 : Les athlètes apporteront leur ravitaillement personnel qu'ils pourront consommer à leur guise à partir de **La Grange-aux-Bois** au Km 8,00 environ. Les voitures des ravitailleurs devront être garées **obligatoirement sur le côté en dehors de la chaussée**. Ensuite le ravitaillement sera autorisé à chaque fois que le concurrent le voudra dans les mêmes conditions. **Interdiction de s'arrêter sur la chaussée Nationale N.3 ou les autres chaussées**. Ces ravitailleurs devront partir 10 minutes avant les Marcheurs lors du départ, pour les attendre au premier point de ravitaillement et **seulement là**.

Article 5 : Chaque marcheur devra être **suivi** par son véhicule d'accompagnement dès Clermont-en-Argonne, alors que la progression sera effectuée bond par bond auparavant. Il est bien sur interdit de rouler à côté du marcheur pour quelque raison que cela soit. **Les véhicules seront assurés par leurs propriétaires. (pas d'accompagnateur à pied; la bicyclette est admise à la place de la voiture si le marcheur ne dispose pas de voiture.**

Article 6 : Les Marcheurs devront se conformer au code de la route et tenir leur **droite** à tous moments. Il est interdit notamment de couper les virages et d'utiliser les trottoirs.

Article 7 : Le dossard sera porté en entier et épinglé sur la poitrine en permanence. En cas de changement de maillot, **le marcheur devra être arrêté** tant que son dossard ne sera pas remis sur celui-ci.

Article 8 : Le droit d'engagement est fixé à **6,00 Euros** à payer à l'inscription par courrier uniquement.(récompenses)

Article 9 : Le Jury de l'épreuve sera présenté aux concurrents sur la ligne de départ.

Article 10 : Aucun participant ne pourra prétendre à des frais de déplacement et les frais engagés sur le parcours seront réglés directement par l'athlète.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la détérioration d'objets avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 12 : Toute réclamation devra être faite **au Chef-Juge** au moment de l'incident sur lequel elle porte ou au maximum 30' après celui-ci, par écrit, accompagnée de **100 Euros**.

Article 13 : Pour participer au championnat & au classement par équipes, les marcheurs **devront avoir renouvelé leur licence au plus tard la veille de l'épreuve**. (Règlement F.F.A)

Article 14 : Tout cas non prévu par le présent règlement ou les règlements généraux de la F.F.A, sera tranché par le Chef-Juge et le directeur de l'épreuve.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dossards:	8h30:	Mairie de Sainte-Menehould
Vestiaires:	8h30 à 9h15	Nature ou petite salle des dossards
Départ :	9h30:	Face à la Mairie direction Verdun
Départ Dombasle	12h15:	Devant le Garage
Ravitaillement:		A partir de La Grange aux Bois
Arrivée jusqu'à	16h00:	Derrière la Mairie à Verdun
Vestiaires :	14h00:	Ancienne salle de sports Parc de Londres
Récompenses	16h30:	Salle des Fêtes de l'Hôtel des Sociétés 1 ^{er} étage ligne d'arrivée.

Sécurité: **Liaisons Radio Sport Samhiéoloises**

Tous renseignements: Maurice MICHELET Président du
Comité de la Voie de la Liberté
16 rue des Vignes
55400 Vaux-devant-Damloup 06.75.21.32.32

Ou Yves TALAGRAND 43 rue Oudinot
55000 Bar-le-Duc Engagements avant le 5 Mai 2005
Tel & Fax: 03.29.45.29.79 ou 06.11.52.28.85

Ou William Pfister 8 rue Saint-Hilaire
55000 Longeville-en-Barrois
Tel & Fax 03.29.45.19.72 ou 06.81.03.04.47

ATTENTION: Les titres de champions sont attribués par catégories à savoir:

Champion espoirs
Champion catégorie seniors
Champion catégorie vétérans.

Pas de cumul.